



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Tarn

Service DPM-RH  
Bureau de la gestion collective  
Affaire suivie par :  
Nathalie CUEREL  
Céline BOULENC

Tél : 05 67 76 58 10  
Tél : 05 67 76 58 18

Mél : [nathalie.cuerel1@ac-toulouse.fr](mailto:nathalie.cuerel1@ac-toulouse.fr)  
Mél : [celine.boulenc@ac-toulouse.fr](mailto:celine.boulenc@ac-toulouse.fr)

69 Avenue Maréchal Foch  
81000 ALBI

Albi, le 2 novembre 2021

L'inspectrice d'académie directrice académique des  
services de l'éducation nationale du Tarn

à

Mesdames et messieurs les  
enseignants du 1er degré public

S/C de mesdames les inspectrices et  
messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

**Objet : Mouvement interdépartemental des personnels enseignants du premier degré – rentrée scolaire 2022**

**Références :**

- **BO spécial n°6 du 28 octobre 2021 – Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports Lignes directrices de gestion du 25-10-2021 (NOR : MENH2131955X)**
- **Mobilité des personnels enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2022 Note de service du 25-10-2021 (NOR : MENH2131271N)**

**Inscription au mouvement dans SIAM du 9/11/2021 au 30/11/2021**

La présente note a pour objet de vous informer que les modalités relatives à la mobilité des enseignants titulaires du 1er degré pour la rentrée 2022.

Vous y trouverez ci-dessous le lien vous permettant d'accéder au BO spécial n° 6 du 28 octobre 2021 relatif au mouvement interdépartemental :

<https://www.education.gouv.fr/le-bulletin-officiel-de-l-education-nationale-de-la-jeunesse-et-des-sports-89558>

ainsi que le lien vous permettant d'accéder aux nouvelles lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Special6/MENH2131955X.htm>

La saisie des vœux sur l'application SIAM est ouverte à compter du mardi 9 novembre 2021 à 12h jusqu'au mardi 30 novembre 2021 à 12h.

**<https://si1d.ac-toulouse.fr/> - Gestion des personnels - I-prof enseignant**

La cellule info-mobilité du ministère est joignable du 4 novembre 2021 au 30 novembre 2021 au 01 55 55 44 44.

**⚠⚠⚠ AVANT LE 8 DECEMBRE 2021** : Concernant la transmission des pièces justificatives et des confirmations de demande de changement de département, je vous remercie de privilégier l'envoi par mail, à [nathalie.cuerel1@ac-toulouse.fr](mailto:nathalie.cuerel1@ac-toulouse.fr), vous recevrez un mail accusant sa bonne réception. En cas d'empêchement, vous pouvez transmettre par courrier (cachet de la Poste faisant foi) à : DSDEN du TARN, service DPM-RH, à l'attention de Nathalie Cuerel, 69 avenue Maréchal Foch, 81 000 ALBI.

Calendrier des opérations du mouvement interdépartemental :

DATES	OPERATIONS
Jeudi 4 novembre 2021	Ouverture de la cellule info-mobilité ministérielle 1er degré (tél :01 55 55 44 44)
Mardi 9 novembre 2021 à 12h00 (heure Métropole)	Ouverture des inscriptions au mouvement interdépartemental dans SIAM1
Mardi 30 novembre 2021 à 12h00 (heure Métropole)	Clôture des inscriptions pour les candidats dans l'application SIAM1 Fermeture de la cellule info-mobilité.
Mercredi 1er décembre 2021	Envoi des confirmations de candidatures dans la boîte aux lettres I-Prof du candidat par les services départementaux.
Mercredi 8 décembre 2021	Date limite de retour des confirmations de demande de changement de département avec pièces justificatives jointes aux directions des services départementaux de l'éducation nationale (cachet de la Poste faisant foi). <b>⚠</b> Toute confirmation non retournée dans les délais fixés invalide la participation du candidat.
Mardi 18 janvier 2022	Date limite de réception par les services des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale :
Mercredi 19 janvier 2022	Affichage des barèmes initiaux dans Siam par les DSDEN
Du mercredi 19 janvier au mercredi 2 février 2022	Phase de vérification des barèmes par les enseignants
Lundi 7 février 2022	Affichage des barèmes définitifs arrêtés par les IA-DASEN dans Siam
Jeudi 10 février 2022	Date limite de réception par les DSDEN des demandes d'annulation de participation au mouvement Interdépartemental
Mardi 1 mars 2022	Transmission des résultats aux participants

Les informations relatives à la procédure du mouvement interdépartemental, y compris le détail des éléments de barème, sont désormais inscrites dans les lignes directrices de gestion ministérielles.

## **Demandes formulées au titre du handicap**

Vous trouverez en pièce jointe une annexe concernant la demande de bonification au titre du handicap.

La procédure ne concerne que les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (B.O.E.) (voir la liste au paragraphe II.5.2.1 ainsi que l'annexe II). Elle s'applique aussi aux personnels titulaires, à leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi, ainsi qu'à la situation médicale d'un enfant reconnu handicapé ou malade.

Les agents B.O.E qui justifient de cette qualité par la production de la Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (R.Q.T.H.) en cours de validité, ainsi que les enseignants qui se trouvent dans l'une des situations décrites dans le paragraphe II.5.2.1 se verront systématiquement attribuer une majoration de 100 points sur chaque vœux émis.

Par ailleurs, sur avis du médecin de prévention et après examen des situations en groupe de travail départemental de vérification des vœux et barèmes, l'IA-DASEN pourra attribuer une bonification de 800 points (non cumulable avec les 100 points conférés au titre du bénéfice de l'obligation d'emploi) sur le ou les départements dans lesquels la mutation demandée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée. Cette bonification s'applique au conjoint BOE, ainsi qu'aux situations médicales graves concernant un enfant.

**Attention : Si vous êtes concernés, vous devez, parallèlement à votre inscription informatique, formuler la demande au plus tard le mercredi 8 décembre 2021, à l'aide du formulaire de demande de mutation au titre du handicap annexé à la présente circulaire – accompagnée des justificatifs exigés (mis sous pli confidentiel). La demande doit être transmise pour avis au médecin du rectorat.**

Une copie de la notice de demande de bonification au titre du handicap devra être transmise par mail à [nathalie.cuerel1@ac-toulouse.fr](mailto:nathalie.cuerel1@ac-toulouse.fr)

**RECTORAT**  
**SAMIS (Médecine statutaire- Mouvement 1er degré)**  
**75 rue Saint Roch- CS 87 703 31077 Toulouse cedex 4**  
**ou par courriel : [medecin@ac-toulouse.fr](mailto:medecin@ac-toulouse.fr)**

## **Demandes formulées au titre du centre des intérêts matériels et moraux dans un des départements ou collectivités d'outre-mer (CIMM)**

Vous trouverez en pièce jointe une annexe concernant les éléments d'analyse permettant la reconnaissance du CIMM.

Au même titre que les autres priorités de mutation, le centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) dans un des départements ou collectivités d'outre-mer a été érigé en priorité légale dans le traitement des demandes de mutation formulées par les fonctionnaires qui justifient de leur CIMM dans un des départements ou collectivités d'outre-mer.

## **Nouveauté rentrée 2022 :**

En parallèle du mouvement interdépartemental, est organisé le mouvement POP :

### **Inscription au mouvement dans COLIBRIS du 4/11/2021 au 18/11/2021**

À titre expérimental, un mouvement interdépartemental sur postes à profil est mis en place.

Ce mouvement appelé « mouvement POP » est organisé par les IA-Dasen en parallèle des opérations de mouvement interdépartemental. Il permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où est proposé le poste), tout en prenant en compte dans le calibrage du mouvement interdépartemental les départs et les entrées dans les départements concernés.

Calendrier des opérations du mouvement POP :

DATES	OPERATIONS
Jeudi 4 novembre 2021	Ouverture de la cellule info-mobilité ministérielle 1er degré (tél :01 55 55 44 44)
Jeudi 4 novembre 2021 à 12h00 (heure Métropole)	Ouverture de la saisie des candidatures sur l'application Colibris
Jeudi 18 novembre 2021 à 12h00 (heure Métropole)	Fermeture de la plateforme de candidature Colibris
Du jeudi 18 novembre 2021 au jeudi 6 janvier 2022	Phase d'instruction des candidatures et d'organisation des entretiens de recrutement.
Vendredi 7 janvier 2022	Communication des résultats aux enseignants classés n° 1 sur les postes à pourvoir (⚠Lundi 10 janvier 2022 : Date limite d'acceptation du poste par les enseignants retenus)
Jeudi 13 janvier 2022	Communication des résultats aux enseignants classés n° 2 sur les postes à pourvoir (⚠Lundi 17 janvier 2022 : Date limite d'acceptation du poste par les enseignants retenus lors de ce deuxième tour)
Jeudi 20 janvier 2022	Communication des résultats aux enseignants classés n° 3 sur les postes à pourvoir (⚠Lundi 24 janvier 2022 : Date limite d'acceptation du poste par les enseignants retenus lors de ce deuxième tour)

Tous les candidats sont informés de la suite donnée à leur candidature dans Colibris.

Dans le cas d'une participation au mouvement interdépartemental **et** au mouvement POP, l'acceptation par le candidat retenu d'un poste au mouvement POP annule la participation au mouvement interdépartemental.

L'inspectrice d'académie  
Directrice académique

  
Marie-Claire DUPRAT